

CONCOURS ADMINISTRATEUR SÉNAT

CONCOURS EXTERNE

Ouverture inscriptions : Avril

Clôture inscriptions : Juin

Octobre/Décembre (épreuves écrites)

Décembre/Janvier (épreuves orales)

Pack suggéré* :

Haute administration

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	Modules Correspondants i-EPrépa
COEF 4 DURÉE 5H	
Composition portant sur l'évolution politique, économique, sociale et culturelle du monde contemporain.	Culture Générale
COEF 4 DURÉE 4H	
Composition portant sur le droit constitutionnel et les institutions politiques.	Européen Public
COEF 4 DURÉE 4H	
Composition portant sur l'économie.	Finances Publiques Politiques publiques
COEF 4 DURÉE 4H	
Rédaction, à partir d'un dossier, d'une note destinée à vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème et à apprécier concrètement les connaissances acquises dans l'une des matières suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Droit de l'Union européenne ;- Droit administratif ;- Droit civil / droit pénal.	Note de Synthèse Européen Civil Public Pénal

ÉPREUVES D'ADMISSION**Modules Correspondants i-EPrépa****COEF 4 DURÉE 4H**

Épreuve écrite de droit parlementaire.

**Admission concours administratifs
Public****COEF 3 DURÉE 3H**

Épreuve de composition à option :

- Droit des collectivités territoriales ;
- Droit pénal et procédure pénale ;
- Finances publiques ;
- Questions sociales ;
- Gestion comptable et financière des entreprises (à vérifier l'option selon les épreuves de chaque année).

**Finances publiques
Pénal
Politiques publiques
Public****COEF 4 DURÉE 20 d'entretien**

Mise en situation individuelle. A partir d'un sujet de mise en situation qui lui est soumis, le candidat expose devant le jury son analyse de la situation et propose une ou plusieurs solution(s), décrivant l'attitude qui serait la sienne en contexte professionnel. Le candidat est ensuite interrogé par le jury. Cette épreuve ne requiert pas de connaissance technique particulière et ne comporte aucun programme spécifique.

Admission concours administratifs**COEF 5 DURÉE 30 mn d'entretien**

Entretien libre avec le jury, visant à apprécier l'adéquation des candidats à l'emploi d'administrateur et leur motivation pour exercer ces fonctions. Pour cette épreuve, le jury dispose d'une fiche de renseignements individuelle, préalablement remplie par les candidats et ne faisant l'objet d'aucune notation.

Admission concours administratifs**COEF 2 DURÉE 30 mn de préparation + 30 mn d'interrogation**

Épreuve obligatoire de langue vivante : allemand, anglais, arabe littéral, chinois, espagnol, italien, néerlandais, polonais, portugais ou russe. Résumé (2000 mots max) et commentaire d'un article de journal ou de revue de langue française portant sur l'actualité. (Seuls les points supérieurs à 10 sur 20 sont pris en compte).

Anglais

* *L'ensemble des épreuves et options ne sont pas préparées. Notamment pas de préparation spécifique en droit parlementaire.*